

Le devenir du site Servier suscite les craintes des associations

La mutation du site Servier, à Croissy, pourrait se traduire par des projets immobiliers engendrant des nuisances environnementales dans ce quartier à la desserte très problématique. Les riverains et les associations en appellent aux élus.



Ancien établissement Servier à Croissy-sur-Seine au moment des travaux de dépollution du sol dans le périmètre de l'ancienne cuve Sovcor (déc. 2023) - ©AdCR

Les Laboratoires Servier situés chemin de Ronde, à Croissy-sur-Seine, ont déménagé leurs activités à Saclay et le terrain est mis en vente. Ce site représente à ce jour 30 000 m² de bureaux et pourrait générer 15 000 m² de droit à construire supplémentaire. Il était moteur dans l'activité économique du secteur avec 300 emplois. Il avait un impact réduit au niveau de la circulation avec la mise en place d'un petit bus-navette pour les salariés. Le terrain concerné se situe en zone ULa du PLU (activités industrielles, tertiaires, de services, de bureaux et de laboratoires de recherche...) et il occupe un emplacement exceptionnel, à proximité immédiate de la Seine et du RER A, sur un terrain aujourd'hui largement végétalisé.

SURDENSIFICATION URBAINE

Depuis 2015, ce sont 850 logements qui ont été construits sur le chemin de Ronde, à savoir 450 logements sur le parc Princesse, au Vésinet, et, en face, 400 logements, à Croissy, le tout desservi par cette seule voie de circulation. Le point de saturation en ensembles collectifs de logements est ainsi déjà atteint sur le chemin de Ronde et, plus largement, sur le secteur de la Boucle de la Seine qui était pourtant, il y a peu de temps encore, une zone de maraîchage et d'espaces naturels.

Si l'on veut assurer un équilibre entre activités et logements et éviter que le département des Yvelines devienne la zone dortoir des emplois concentrés en Petite Couronne, il convient de promouvoir l'implantation de nouvelles activités sur le site de Servier, en limitant une nouvelle artificialisation des sols de la Boucle de la Seine.

Les riverains et associations s'opposent donc fermement à tout projet immobilier additionnel de logements collectifs et préconisent de conserver l'empreinte foncière bâtie actuelle, sans bétonisation supplémentaire, pour de l'activité économique raisonnable,

c'est-à-dire la moins polluante possible et ne nécessitant pas un surcroît de trafic routier ni une nouvelle augmentation du trafic sur la ligne A du RER, déjà largement saturée.

DES RÉPERCUSSIONS SUR LES COMMUNES LIMITOPHES DONT LE VÉSINET ET LE PECQ

À ce jour, et après avoir contacté l'ensemble des élus (de la commune, de la communauté d'agglomération, du département et de la Région), nous n'avons aucune visibilité sur le devenir de ce site.

Toutefois, la mairie de Croissy a renouvelé son annonce publique en janvier 2024 selon laquelle il n'y aurait pas d'immeuble collectif de logement familial, la densification du chemin de Ronde lui paraissant avoir atteint sa limite.

MOBILISATION DES RIVERAINS ET ASSOCIATIONS

L'Association du chemin de Ronde (AdCR) se mobilise avec les riverains et d'autres associations pour demander aux élus de privilégier la conservation des bâtiments existants, modernes et attractifs, sans extension, afin de préserver les espaces verts. Ainsi, par exemple, des projets d'enseignement, de formation professionnelle, avec internat, ou de coworking, permettraient de générer de l'activité pour les 850 nouveaux logements déjà créés depuis 2015 à proximité immédiate, tout en évitant une nouvelle artificialisation contribuant au réchauffement climatique.

∟ Jacques GOYET

Président de l'Association du chemin de Ronde (Croissy, Le Pecq, Le Vésinet)

<https://associationducheminderonde.com/>